

Le Comité Gersois pour le Développement et la Défense de l'Hôpital Public communique



Le Comité Gersois pour le Développement et la Défense de l'Hôpital Public communique

Ni l'ARS, ni la direction du CHG d'Auch ne répondent à la question toujours posée de la pérennité du service des urgences dans le Gers. Le silence d'une part, la dérision méprisante de l'autre ne sauraient satisfaire qui que ce soit. La menace est bien réelle. à travers le pays sur les mêmes remarques formulées et accompagnées d'injonctions des ARS, on compte de nombreuses fermetures totales ou partielles de services.

Aujourd'hui 67 services sont menacés.

Affirmer et se réjouir, comme le fait le directeur du CHG, du fait que les urgences ont fonctionné normalement cet été relève d'un optimisme trompeur. Nous posons la question : dans quelles conditions s'est réalisée ce qui apparaît comme une prouesse ? Les dispositions légales ou réglementaires concernant la durée du travail, les repos obligatoires, par exemple, sont-elles respectées ?

Nous reposons la question : comment prétendre assurer un fonctionnement normal du service des urgences avec 15 médecins urgentistes alors que 26 sont nécessaires ? Combien de temps un tel fonctionnement peut-il efficacement durer quand par ailleurs les urgentistes peuvent bénéficier de conditions respectueuses de l'accord national sur le temps de travail dans la région toulousaine. Nous ne nous laissons pas abusés par un écran de fumée !

L'ARS ne peut, ainsi qu'elle le fait, se contenter de menacer de fermeture un service qui assure une fonction vitale dans le département ! Comment répondre à ses demandes quand par ailleurs elle impose des « économies drastiques » avec un plan de retour à l'équilibre financier.

Il faut mettre en place un plan exceptionnel de sauvetage ! À situation exceptionnelle mesures exceptionnelles. Il faut des mesures locales, mais aussi des mesures générales, les effets nocifs de la loi Touraine ne pourront être réglés localement.

Nous avons des propositions :

L'organisation des urgences n'est pas qu'un problème technique. Le projet médical partagé, imposé par le Groupement Hospitalier de Territoire, doit être l'outil de la résolution du problème des urgences. Pour se faire les usagers et leur organisation, doivent être associés à ces travaux.

Adosser aux hôpitaux locaux, qui sont la richesse du tissu sanitaire gersois, de vrais centres de santé assurant la présence médicale de premier recours. Ils pourront désengorger les urgences devant faire face à la pénurie de médecins.

Leur développement permettrait de favoriser l'exercice collectif de la médecine et ainsi l'implantation de nouveaux médecins.

Création d'un observatoire régional des urgences pour évaluer les postes vacants

Création d'une équipe régionale d'urgentistes suppléants

Accord Région/Faculté de médecine pour anticiper dès la formation la demande d'urgentistes

Réserver le conventionnement des médecins aux déserts médicaux

Une mesure financière à effet immédiat ; l'exonération de la taxe sur les salaires permettrait de réduire considérablement le déficit :

Auch le 20/09/2016